



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents :

Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
03 AVRIL 2025
DATE D'AFFICHAGE
03 AVRIL 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

OBJET :
**AFFECTATION DU
RÉSULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2024 –
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF.**

Le Conseil Municipal de Lapalisse,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif 2024 du budget
annexe Assainissement collectif soumis au vote, au cours de la
séance, présente un **excédent d'exploitation de 507 196,25 €**,
décide à l'unanimité l'affectation suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT DE LAPALISSE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	447 798,38 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	17 692,09 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	77 089,96 €
DÉFICIT	
A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u>	507 196,25 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	507 196,25 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSECertifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 AVR. 2025

Publié ou Notifié

le :

- 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

